

## Arrêté N° 2024-238

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,  
D6412-6 et suivant.

### Arrêté :

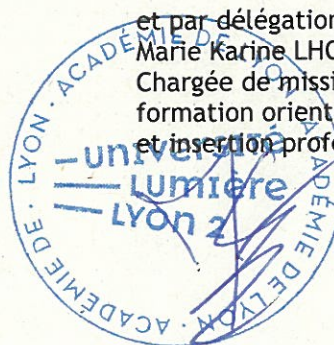
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master 2 Français Langue étrangère est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/06/2024

Pour le Président  
par intérim de l'Université

et par délégation  
Marie Karine LHOMME  
Chargée de mission  
formation orientation  
et insertion professionnelle



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2023 - 2024**

Intitulé exact du diplôme :

**Master 2 Français Langue étrangère**

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Véronique RIVIERE	PU
Enseignant-chercheur	Elise Gandon	MCF
Enseignant-chercheur	Sophie DUFOUR	MCF
Professionnel	Bénédicte KACHEE	Chargée de plateforme linguistique et formatrice FLE et alphabétisation